

DECISION DG n°2015-158
portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 1^{er} août 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : La décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

I- L'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Article 4** : A la Direction scientifique et de la stratégie européenne de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

- Monsieur ZUREIK (Mahmoud) est nommé directeur ;
- Monsieur GHISLAIN (Jean-Claude) est nommé directeur adjoint et chef du pôle coordination européenne et internationale ;
- Madame DRAY-SPIRA (Rosemary) est nommée chef du pôle épidémiologique des produits de santé. »

II- Il est inséré un article 5-1 ainsi rédigé :

- « Madame DUPLESSIS (Evelyne) est nommée chef de la mission de pilotage et de contrôle interne. »

III- L'article 10 est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Article 10** : A la Direction de la maîtrise des flux et des référentiels de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

- Monsieur BUBENICEK (Wenceslas) est nommé directeur ;
- Monsieur MORELLE (David) est nommé directeur-adjoint ;
- Madame LEVY-LOMBARD (Cécile) est nommée chef du pôle gestion des flux liés à l'autorisation de mise sur le marché ;
- Madame LEFEBVRE-RAISIN (Laurence) est nommée chef du pôle gestion des référentiels ;
- Madame DECOOL (Anne) est nommée chef du pôle gestion des flux liés à la publicité, aux dispositifs médicaux et autres flux. »

Article 2 : La présente décision dont le I de l'article 1^{er} entrera en vigueur le 1^{er} mai 2015 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le **17 AVR. 2015**

Dominique MARTIN

Directeur général